



Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir

Direction départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir 3, place de la République 28019 CHARTRES cedex TELEPHONE: 02 37 20 72 54

MÉL.: ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir

Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009, modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°21g/2022 du 29 août 2022, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

ARRÊTE:

Article 1er

Le Service des Impôts des Particuliers de CHARTRES DUNOIS ET PERCHE, sis

- 5, place de la République 28019 CHARTRES Cedex
- 14, rue de la Madeleine 28205 CHATEAUDUN
- 45, rue Saint Laurent 28409 NOGENT LE ROTROU Cedex,

sera fermé exceptionnellement au public le jeudi 6 juillet 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 16 juin 2023

Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir,

udzi El . Lenon'

Gradzig EL KAROUI